

Pour diffusion immédiate
CISON code 01 et hebdomas

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

Le gouvernement investit 19,4 M\$ pour la réussite et la persévérance des élèves autochtones

Odanak, le 30 novembre 2021 – Pour soutenir et améliorer la réussite et la persévérance scolaires des élèves autochtones, le gouvernement du Québec investit 19,4 millions de dollars dans la mise sur pied de trois mesures visant le soutien direct aux élèves, le matériel pédagogique et la révision des programmes. Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Ian Lafrenière, en ont fait l'annonce aujourd'hui en compagnie du député de Nicolet-Béancour, M. Donald Martel et de M. Denis Gros-Louis, directeur général du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) et coprésident de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones.

Le gouvernement souhaite ainsi mettre en place les recommandations de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès, et de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées qui demandaient des actions concrètes en matière d'éducation.

Faire une juste place à l'histoire et aux réalités autochtones dans les programmes d'études et offrir ces notions le plus tôt possible dans les parcours scolaires permettra, notamment, d'améliorer la persévérance scolaire et la réussite éducative, en plus d'augmenter le taux de diplomation des élèves autochtones.

Mesure « Matériel »

Il est important de mettre à la disposition des enseignants du matériel pédagogique complémentaire qui prend mieux en considération les réalités des Premières Nations et des Inuits. Cette mesure vise donc à permettre au gouvernement du Québec, en collaboration avec des partenaires autochtones et des maisons d'édition ou autres éditeurs de contenus, d'offrir des outils pour les aider à mieux connaître et à mieux enseigner les enjeux liés aux réalités autochtones.

Mesure « Soutien »

Plus de la moitié des membres des Premières Nations et des Inuits vivent hors des communautés autochtones, à court ou long terme, et fréquentent des établissements des centres de services scolaires et des commissions scolaires linguistiques. Ces derniers doivent pouvoir mieux les soutenir durant leur transition et mettre en œuvre les conditions favorables et adaptées à leur réussite. Cette mesure vient donc bonifier les services professionnels adaptés aux élèves des Premières Nations et inuits dans le réseau. Elle vise notamment à permettre l'accès à des formations pour l'ensemble du personnel scolaire, à améliorer les outils et l'offre de services d'accueil et d'accompagnement, à améliorer les transitions entre les milieux scolaires, la mise à niveau des acquis scolaires, la mise en place de services culturellement sécurisants et l'amélioration du lien entre l'école et le milieu familial de l'élève.

Mesure « Programme »

La plupart des programmes d'études ont été rédigés au début des années 2000 et la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones a soulevé que certains contenus relatifs aux réalités autochtones devaient être revus. Les membres des Premières Nations et des Inuits seront invités à participer aux révisions de programmes d'études pour y intégrer des perspectives autochtones. Cette mesure permettra également de mieux outiller les enseignants lorsqu'ils auront à traiter de ces sujets.

Les mesures annoncées par le gouvernement profiteront à l'ensemble des élèves québécois qui seront, à terme, mieux outillés, informés et sensibilisés aux réalités autochtones.

Citations :

« L'éducation a un rôle majeur à jouer pour accompagner la réussite des élèves autochtones et permettre à l'ensemble des élèves du Québec d'être informés et sensibilisés sur les réalités autochtones. Pour ce faire, nous travaillerons en étroite collaboration avec les partenaires autochtones en éducation. Je me réjouis de pouvoir répondre aujourd'hui aux recommandations en éducation comprises dans le rapport de la Commission Viens et d'ainsi faire un pas de plus vers la prise en compte des réalités autochtones par le système de l'éducation. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

« Notre gouvernement a pris les recommandations de la Commission Viens très à cœur, et l'éducation est l'un des volets les plus importants du travail que nous entreprenons pour permettre la réconciliation et le développement d'une confiance mutuelle. Bien entendu, la réussite et la persévérance scolaire des jeunes Autochtones sont au centre de nos interventions, mais les nouvelles mesures permettront aussi une meilleure circulation des savoirs et des préoccupations autochtones et inuites, ce qui me remplit d'optimisme. J'ai espoir que, grâce à nos efforts, nous assisterons à une évolution des approches pédagogiques dans les établissements scolaires du Québec. Cela servira non seulement les intérêts des Premières Nations et des Inuits, mais aussi ceux de l'ensemble des élèves de la province qui auront accès à une formation illustrant leur réalité historique et ses diverses interprétations. »

Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones

« Les membres de la Table sur la réussite éducative des élèves Inuit et des Premières Nations accueillent avec espoir la réponse du gouvernement provincial. Les investissements permettront à nos organisations respectives de travailler ensemble sur les contenus et faire connaître la réalité contemporaine de nos communautés. La Table sur la réussite éducative a démontré qu'elle était la mieux placée pour conseiller le gouvernement, la fonction publique, les centres des services scolaires, les écoles et les enseignants à nos réalités. »

Denis Gros-Louis co-président de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones et directeur général du CEPN

« Les citoyennes et les citoyens de Nicolet-Bécancour comprennent la nécessité de maintenir et de stimuler les échanges et la collaboration avec les nations autochtones qui occupent une place si importante sur notre territoire. Je suis donc très fier de participer à cette annonce qui confirme notre désir commun de vivre ensemble et de rendre nos bonnes relations encore plus productives et mutuellement avantageuses. »

Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour et adjoint parlementaire du premier ministre, volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation

Faits saillants :

- Le 30 septembre 2019, sous la direction de l'ex-juge Jacques Viens, la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès rendait public le rapport déposé au gouvernement au terme de ses travaux.
- Le rapport de la Commission propose 142 mesures et constitue un appel à la réconciliation et à l'établissement d'un nouvel équilibre des forces.
- Le gouvernement du Québec dispose d'une enveloppe de 200 millions de dollars pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission Viens.
- Dans le rapport, l'éducation a été désignée comme un enjeu transversal.

- Les sommes annoncées aujourd’hui permettront la mise sur pied de trois mesures visant le soutien direct aux élèves, le matériel pédagogique et la révision des programmes.
- Les membres de la Table nationale sur la réussite éducative des élèves autochtones ont présenté leurs priorités au ministère de l’Éducation le 21 octobre 2021.

Liens connexes :

- Rapport de la Commission Viens :
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf

Ministère de l’Éducation



<https://www.facebook.com/quebeceducation>



<https://twitter.com/EducationQC?lang=fr>



https://www.youtube.com/channel/UCgcPCv5VQhsAY3vNNoH6Zrw?view_as=subscriber



<https://www.linkedin.com/company/339645/admin/>

– 30 –

Sources : Florent Tanlet
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l’Éducation
418 265-1982

Mathieu Durocher
Attaché de presse
Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones
418 805-0233